



## AGENTE / AGENT DE COLLECTE

### Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT  
n°05/C/20](#)

## Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un <sup>(P)</sup>.

#### CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante
- Travail en équipe : nécessité de se coordonner avec l'équipier et le conducteur
- Horaires atypiques : travail de nuit <sup>(P)</sup>
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs

#### AMBIANCES DE TRAVAIL ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- Ambiance climatique, thermique et humidité : travail en extérieur (intempéries, rayonnement ultraviolets solaires...) <sup>(P)</sup>
- Chute de plain-pied
- Contraintes posturales et articulaires : station debout prolongée ou piétinement, postures courbées, en torsion, maintien de bras en l'air et marche sur sol inégal <sup>(P)</sup>
- Ambiance sonore : frottement des conteneurs, broyeur de la benne, circulation routière <sup>(P)</sup>
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : manipulation de déchets potentiellement contaminés
- Manutentions manuelles et port de charges : conteneurs de 120 à 750 litres, poubelles ou sacs plastiques <sup>(P)</sup>
- Equipements de travail : benne à ordures, conteneurs
- Gestes répétitifs <sup>(P)</sup>

## Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

#### INDICATEURS D'AMBIANCE ET MÉTROLOGIE

- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
- Manutentions manuelles et ports de charges, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

## MESURES DE PRÉVENTION COLLECTIVES

- Équipements de travail : bennes à ordures sécurisées, signalées et régulièrement entretenues, tournées mécanisées avec des conteneurs roulants et des lève-conteneurs
- Organisation du travail : horaire de collecte, plan de tournée, recensement des points noirs (marche arrière, impasse...), suppression du «fini-parti», mode de conditionnement des déchets
- Autre : trousse de premiers secours

## MESURES DE PRÉVENTION INDIVIDUELLES

- Protection de la tête : lunettes de protection, masque à poussière
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection du pied : chaussures ou bottes de sécurité
- Protection du corps : vêtements haute visibilité classe 2 minimum, adaptés en fonction des intempéries

## FORMATION / INFORMATION

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit :
  - Utilisation de produits chimiques dangereux
  - Utilisation des équipements de protection individuelle
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail
  - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
  - Conseil sur les règles d'hygiène de vie : sport, bonne hygiène alimentaire,
  - Exposition biologique
- Liées aux secours :
  - Gestes de premiers secours
  - Incendie : exercices d'évacuation et d'utilisation des moyens de premiers secours

# Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles listées ci-dessous. Toutefois, la reconnaissance de l'imputabilité au service incombe à l'autorité territoriale qui, selon le régime de protection sociale de l'agent, pourra soit consulter pour avis la commission de réforme, soit demander l'avis du médecin conseil de la CPAM.

## MALADIES PRÉVUES AUX TABLEAUX DU RÉGIME GÉNÉRAL

- Tableau n°19 Spirochétoses (à l'exception des tréponématoses)
- Tableau n°24 Brucelloses professionnelles
- Tableau n°45 RG : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites
- Tableau n°57 RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- Tableau n°66 Rhinites et asthmes professionnels
- Tableau n°97 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
- Tableau n°98 RG : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes.

## AUTRES MALADIES LIÉES A L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

- Mycoses cutanées des pieds

# Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

## VACCINATION OBLIGATOIRE

- Néant

## VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)
- Leptospirose

## SUIVI POST PROFESSIONNEL

- Néant